



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

**Quotes-parts 2013 de subventions du Département affectées au financement d'opérations cofinancées par le Fonds Social Européen (FSE)**

**Rapport n° CP/2013/929**

**Service gestionnaire :**

Service insertion et lutte contre les exclusions

**Résumé :**

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Ce présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'aménagement par voie d'avenant des conventions 2013 afin d'indiquer la part de la subvention affectée au cofinancement des opérations FSE. Ceci ne modifie en rien le montant des subventions départementales votées en faveur des associations concernées et n'entraînent pas de versement supplémentaire.

16 associations mobilisent une part de la subvention du Département en cofinancement d'opérations cofinancées par le FSE.

Les délibérations n° CP/2013/114 et 115 de la commission permanente du 4 février 2013 ont validé les subventions 2013 accordées à ces associations et permis de verser une avance représentant 70 % du montant total accordé.

A l'occasion du versement du solde à ces structures, il est nécessaire de procéder par voie d'avenant pour confirmer la part de la subvention départementale affectée à l'opération cofinancée par le FSE.

Ces avenants constituent en effet une pièce justificative dans le cadre de la réglementation des crédits européens.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

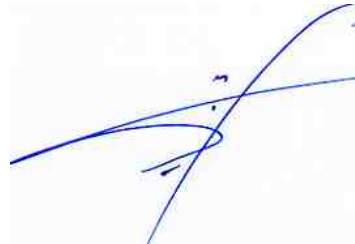
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide que la part du financement du Département affectée aux opérations cofinancée par le FSE, soit entérinée par voie d'avenant ;

- autorise son président à signer les avenants aux conventions 2013 à intervenir entre le Département et les associations citées en annexe et selon les modèles joints.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL